

## Indice PPI à l'équilibre

L'augmentation des prix de l'offre totale des produits importés et des produits domestiques est restée faible.

En avril 2011, l'indice des prix à la production et à l'importation (indice PPI) établi par l'Office fédéral de la statistique (OFS) s'est situé à 101,0 points (base décembre 2010 = 100). En variation mensuelle cela correspond à une hausse de 0,3%, en variation annuelle de +0,1%. Les produits importés ont

renchéri de respectivement 0,6% et 1,5% à cause notamment d'un nouvel accroissement des prix du pétrole et des produits pétroliers. Les prix des produits indigènes ont progressé respectivement 0,1% et de -0,5%. Cette augmentation des prix de l'offre totale des produits importés et des produits du pays est restée faible commente l'OFS. Ces chiffres figurent au bas des tentatives du consensus AWP, qui tablait sur une hausse du PPI total de respectivement +0,3 à +0,8% (variation mensuelle) et de +0,1% bis +0,7% (variation annuelle).

### IMPOSITION DES SOCIÉTÉS:

#### le TF invite le Conseil fédéral à prendre position

Le Tribunal fédéral (TF) invite le Conseil fédéral à prendre position sur les trois recours qui lui ont été adressés concernant la réforme de l'imposition des entreprises. Le gouvernement a jusqu'au 17 juin prochain pour donner son point de vue. Cette réforme controversée avait été acceptée du bout des lèvres en février 2008 par 50,5% des votants. En mars dernier, de nouvelles estimations ont fait exploser le montant total des pertes fiscales qui pourraient résulter de la modification de l'imposition des entreprises. Selon les derniers chiffres avancés, ces pertes pourraient dépasser les 7 milliards de francs ces dix prochaines années alors que la brochure explicative du Conseil fédéral en vue de la votation évoquait «un léger recul des recettes fiscales», d'environ 84 millions de francs. Estimant que les votants ont été induits en erreur, les conseillers nationaux Daniel Jositsch (PS/ZH) et Margret Kiener Nellen (PS/BE) ont lancé une procédure de recours. Déboutés par les autorités cantonales, qui avaient refusé d'entrer en matière, tous deux se sont adressés au TF. – (ats)

### FORMATION

#### GLION INSTITUT DE HAUTES ÉTUDES: logements pour étudiants à Bulle

L'inauguration des nouveaux bâtiments «Frédéric Tissot» de Glion Institut de Hautes Etudes (GIHE) à Bulle s'est déroulée jeudi dernier. Nommés à la mémoire de Frédéric Tissot, les bâtiments ont été inaugurés par les deux filles de l'homme qui fonda l'école hôtelière en 1962. En coupant le traditionnel cordon, tenu par deux étudiants de GIHE, Julian De-Rham (Tissot) et Micheline Tissot ont rappelé la contribution décisive de leur père à la création de l'école. En effet, Frédéric Tissot a été le premier à transformer des hôtels en établissements de formation hôtelière. Son appui financier et amical à GIHE durera toute sa vie. En fonction depuis janvier 2011, il s'agissait surtout pour GIHE de remercier ses partenaires ainsi que la ville de Bulle.

### SPONSORING-MÉCÉNAT

#### CHAIRE D'EXCELLENCE LEENAARDS: centre de la Mémoire UNIL-CHUV

Le CHUV ouvrira dès le 1er septembre 2012 un Centre de la Mémoire. Celui-ci résultera du regroupement et du renforcement des ressources, ainsi que des compétences développées au sein des services de gériatrie, neurologie, neuropsychologie et psychiatrie de l'âge avancé. Sa direction sera assurée par le Prof. Jean-François Démonet qui vient d'être recruté par l'UNIL-CHUV avec le soutien de la Fondation Leenaards. La création de ce Centre est l'un des éléments du «programme Alzheimer» développé par le Département de la santé et de l'action sociale du Canton de Vaud, premier canton suisse à se doter d'une politique publique en la matière.

# «Nous devrions introduire des comités d'actionnaires»

JEAN-LUC CHENAUX. Expert en gouvernance d'entreprise. Il réagit aux débats sur l'initiative Minder.

### Est-il légitime de renforcer les droits des actionnaires?

En soi, sans aucun doute. Les actionnaires ont pris conscience qu'ils ont le droit de s'exprimer, et pas seulement de vendre lorsqu'ils sont en désaccord. Mais il n'est pas aisé pour eux, dans le contexte législatif actuel, de se mobiliser librement pour exercer leurs droits, qui sont souvent collectifs. Ainsi, pour inscrire un point à l'ordre du jour d'une assemblée générale et formuler une proposition motivée, les petits actionnaires doivent pouvoir agir de concert et leurs démarches être orchestrées de manière professionnelle. L'initiative Minder ne répond nullement à ces préoccupations et, de manière générale, va beaucoup trop loin en cherchant à faire le bonheur des actionnaires malgré eux.

### En attendant leur pouvoir décisionnel sur les rémunérations?

De manière générale, je ne suis pas favorable à un pouvoir décisionnel des actionnaires sur des décisions qui relèvent de la gestion. La consultation me semble suffisante. Mais l'octroi d'un vote obligatoire des actionnaires sur les rémunérations du conseil d'administration semble désormais inévitable sur le plan politique pour contrer l'initiative Minder. Le contrôle par les actionnaires peut être justifié par le fait que le conseil d'administration est aujourd'hui libre de fixer sa propre rémunération. Tel n'est pas le cas de la direction, dont la rémunération est décidée par le conseil.

### L'extension des prérogatives des actionnaires revient-elle à déresponsabiliser le conseil?

Paradoxalement non, et c'est bien là le problème. La responsabilité du conseil ne va pas diminuer parce qu'on étend les prérogatives de l'actionnaire; en revanche, ce dernier obtiendrait des droits lui permettant de s'immiscer dans la gestion sans endosser, en principe, la responsabilité correspondante. Par voie de conséquence et à l'extrême, le conseil pourrait voir sa



L'avocat (BMP Associés à Lausanne) était l'invité jeudi dernier de l'Institut suisse des administrateurs (ISADE).

responsabilité engagée pour des décisions qu'il n'a pas prises librement! En d'autres termes, il n'aurait plus forcément les moyens de sa politique.

### Est-ce à dire que la responsabilité du conseil, à l'heure actuelle, est toujours en adéquation avec la hauteur des rémunérations de ses membres?

Le système suisse souffre en effet d'une grande faiblesse: la quasi-impossibilité pour les actionnaires, dans les faits, d'intenter des actions en responsabilité contre les organes dirigeants avant la faillite de l'entreprise. Ce qui s'est passé dans l'affaire UBS est significatif: l'actionnaire minoritaire qui ne serait pas convaincu par la décision prise par le conseil d'administration de renoncer à agir contre les anciens organes aurait toutes les peines du monde, compte tenu notamment des moyens financiers et des informations dont il dispose, à intenter une action. Là encore, il importe de favoriser un système d'action collective.

Les actionnaires peuvent toujours, s'ils estiment que les dirigeants prennent de mauvaises décisions, refuser de donner décharge aux administrateurs ou ne pas renouveler leur mandat. Bien sûr, mais ce n'est pas suffisant. Il faut réfléchir à renforcer le dialogue entre les actionnaires et le conseil d'administration. A mon avis, l'initiative Minder n'aurait peut-être pas vu le jour si les grandes sociétés avaient intégré la pratique du vote consultatif, proposée en Suisse par le code de bonne

gouvernance d'économiesuisse, de manière plus rapide, plus transparente et plus constructive. Trop d'entreprises, à l'instar de Novartis, ont donné l'impression de n'accepter les nouvelles règles qu'à reculons.

Comment renforcer ce dialogue? L'assemblée générale annuelle n'est plus une plate-forme suffisante. Le professeur Peter Forstmoser, de l'Université de Zurich, a suggéré récemment la création de forums d'actionnaires. L'idée me semble extrêmement intéressante et je plaide pour la création de véritables comités représentatifs d'actionnaires. Chaque classe d'actionnaires (individuels, institutionnels...) devrait proposer des candidats à l'assemblée générale, laquelle élirait les membres du comité qui devrait être le plus représentatif possible. Ces comités devraient entretenir un échange permanent et transparent avec le management dans les limites du secret des affaires.

### Faut-il accorder un vrai pouvoir décisionnel à ces comités?

Non, car on soulève aussitôt la question sensible de la responsabilité de l'actionnaire. En revanche, j'imagine des compétences assez étendues en terme de force de

proposition: les comités devraient pouvoir inscrire un point à l'ordre du jour, se déterminer sur les propositions du conseil et discuter librement avec les organes dirigeants. Ainsi, les actionnaires seraient davantage impliqués dans les processus décisionnels et leur avis pourrait s'exprimer autrement que par «oui, non ou abstention». Les travaux des comités devraient être publics pour respecter une certaine égalité de traitement entre actionnaires.

### Comment sélectionner les membres des comités?

Je pense qu'on devrait récompenser les actionnaires durables: ceux qui conservent leurs titres sur la durée pourraient avoir un droit de représentation plus étendu. En effet, comment voulez-vous inciter les administrateurs à avoir des objectifs de long terme si aujourd'hui, comme l'a constaté économiesuisse, la rotation de l'actionariat va s'accroissant? C'est incompatible: une stratégie durable suppose un actionariat durable. Ce mode de recrutement serait une bonne manière d'inciter les actionnaires à détenir des titres d'une société au-delà de deux à trois ans.

INTERVIEW:  
GUILLAUME MEYER

## L'élaboration du contre-projet se poursuit sur le mode zigzag

L'élaboration du contre-projet à l'initiative «contre les rémunérations abusives», lancée il y a trois ans par l'industriel schaffhousois Thomas Minder, continue de défier toute lisibilité. Les décisions prises vendredi par la Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-N) ont jeté une couche de brouillard supplémentaire sur des travaux déjà passablement hermétiques. Les considérations tactiques des uns et des autres ont à nouveau débouché sur des majorités de hasard, faisant des fortunes diverses. Ainsi, l'un des votes (12 voix contre 11)

a ressuscité les fameuses mesures fiscales anti-bonus que la gauche et le PDC rêvent d'intégrer au contre-projet, et que cette même commission avait balayées lors d'une séance précédente. Du salmigondis présenté vendredi, on retient que la CAJ-N privilégie à nouveau la voie du contre-projet direct (constitutionnel), sur la base du texte adopté il y a un an par le National avant d'être mis en veilleuse. La Chambre basse doit se prononcer le 1er juin. Si le plénum suit sa commission, le mouvement pourrait s'accroître. Rien n'est moins sûr. (GM)

# WELCOME TO SYZERLAND

WWW.SYZERLAND.COM

BANQUE SYZ & CO SA

Genève | Zurich | Lugano | Locarno

**BANQUE  
SYZ & CO**

CREATED TO PERFORM